



## Le SPIP du Centre pénitentiaire de Seysses OU LE PARANGON d'un paradoxe

*La goutte d'eau dans le marasme !*

*A mesure que l'établissement pénitentiaire de Seysses voit le nombre de détenus augmenter, le SPIP voit ses ressources humaines se réduire....*

C'est encore une bonne nouvelle qui parvient au SPIP ce vendredi 24/04/26 : après examen des demandes de CPIP placés, la DISP a décidé que :

### le SPIP de Seysses n'aura aucun renfort

Pourtant, les arguments ne manquaient pas pour inciter la DISP à doter le SPIP du CP SEYSSES d'un CPIP placé :

- > la maison d'arrêt accueille désormais 1412 détenus, pour une capacité opérationnelle de 692 places
- > un agent parti en congé maternité, un autre à mi-temps, 4 CPIP à 80 % et un à 90 %
- > une CPIP contractuelle dont on ne sait toujours pas si elle sera renouvelée en septembre 2026
- > la surcharge de travail générée par l'absence d'assistante sociale, en plein contexte de déclaration d'impôt sur le revenu
- > 1 seul CPIP pour le QSL (une cinquantaine de semi-libres)
- > 1 seule DPIP pour les grands quartiers qui doit se dédoubler sans broncher en gardant le sourire
- > Il faut aussi rappeler qu'au SPIP de Seysses, c'est une seule PA (à 80%) pour les grands quartiers + 1 agent en 100% TT pour SAS/QSL
- > Et une seule coordonnatrice culturelle qui ne bénéficiera pas de la présence du service civique demandé.

Pour autant, **les commandes pleuvent et les CPIP exécutent** : mise en œuvre des programmes collectifs (ADERES, prise en charge des prévenus), expérimentation des ESR, suivi à deux mois des personnes détenues au QI et DPS...

**Puisqu'il est constaté la possibilité pour les CPIP placés d'être deux sur un même service, pourquoi le SPIP 31 ne pourrait pas en bénéficier ?**

**La répartition des ressources interroge les agents, qui remettent en question la procédure opaque d'attribution des CPIP placés.**

**Nous sollicitons la DISP et exigeons l'équité et la transparence dans ces prises de décision qui impactent directement la qualité de la prise en charge des personnes placées sous main de justice et donc sous votre responsabilité.**

**Nous demandons sans délai une nouvelle évaluation des besoins en ressources humaines (en ETP) au regard du nombre de personnes écrouées et non plus au regard des places théoriques :**

**STOP A LA SOUFFRANCE des personnels !**

A Toulouse, le 24/04/26